



Metz le 2 mai 2018

## Intersyndicale : Acte 4

Boycott des instances CELCA, Boycott des réunions de négociations, appel à la grève, l'Intersyndicale CFDT, SNE CGC, Sud a utilisé tous les moyens à sa disposition pour obtenir un meilleur accord sur le temps de travail et un supplément d'intéressement à la hauteur des efforts fournis.

### **Accord sur le temps de travail : Mission accomplie.**

En effet, après de multiples rebondissements et le soutien marqué des salariés plébiscitant nos actions, l'épreuve de force menée par l'intersyndicale a permis d'arracher un accord garantissant :

- ⇒ Le maintien de nos 28 jours de congés,
- ⇒ Le maintien du décompte en demi-journée pour les RTT prises le samedi matin,
- ⇒ La compensation financière pour tous les salariés dont le temps de travail serait augmenté suite à une modification du contrat de travail (forfait jours ou heures),
- ⇒ Le maintien de notre franchise de 180 jours avant d'impacter nos droits à congé en cas d'arrêt maladie,
- ⇒ La garantie que les amplitudes d'ouvertures des agences respecteront les amplitudes horaires de l'accord actuel CELCA (18H30 maxi).

### **Supplément d'intéressement : Sentiment mitigé.**

Après deux séances de négociations annuelles obligatoires infructueuses, c'est bien la constitution d'une intersyndicale déterminée qui a obligé l'employeur à verser 500, puis finalement 600€.

Comme vous le savez, dès cette annonce le Syndicat Unifié a abandonné le navire de l'intersyndicale et désormais apposé sa signature au bas d'un accord qui clos définitivement le débat et surtout rend vaine l'action que nous avons programmée le 9 mai prochain.

### **Les accords futurs : Nous n'accepterons pas de brader nos acquis.**

De nombreux sujets sont encore à discuter, à chaque fois que nécessaire, vos représentants CFDT, SNE CGC, Sud sauront s'unir pour préserver vos droits.

Le nouveau socle social de la CEGEE sera soumis à signatures des organisations syndicales des deux entreprises fin juin, chacun pourra alors se faire une opinion sur le rôle des Uns et des Autres et sur la qualité des accords obtenus.

### **Le prix de la trahison : Verdict des urnes.**

Courant décembre, vous serez amenés à élire vos futur(e)s représentant(e)s du Personnel de la nouvelle entreprise et ce, pour les quatre années à venir.

Moment décisif où il appartiendra à chacun(e) de décider à qui il accorde sa confiance pour le représenter et/ou défendre ses intérêts.

Vos délégué(e)s syndicaux d'Entreprise :

Pour la CFDT : Américo PINTO   Pour le SNE CGC : Astrid DELMAS   Pour Sud : Suzanne SCHAFF